

CONSEILS CENTRAUX.

Le Conseil Général a organisé en France des Conseils Centraux pour relier entre elles les Conférences voisines et leur procurer l'avantage inappréciable de relations charitables plus régulières. Grâce à ces conseils il est né de bons et affectueux rapports entre les Conférences, qui, souvent quoique près l'une de l'autre se connaissaient à peine. Les œuvres se sont faites avec plus d'entente ; l'expérience de chacune a profité à tous. Une assemblée générale tenue dernièrement en France par les soins d'un Conseil Central comptait 20 Conférences représentées et chacun s'est retiré de la réunion plus résolu à faire le bien, plus éclairé pour l'exécuter. Comme le Conseil Supérieur, il représente dans sa circonscription le Conseil général.

CONSEILS PARTICULIERS.

Lorsque plusieurs Conférences sont établies dans la même ville, l'article 4 du règlement indique qu'elles doivent